



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des produits

Question écrite n° 63398

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la présence d'aluminium dans certains produits cosmétiques comme les déodorants. Il lui demande de préciser quelle appréciation portent les autorités sanitaires sur une telle utilisation de ce métal, au regard de la santé publique.

Texte de la réponse

En tant que substances susceptibles d'entrer dans la composition des produits cosmétiques, les composés de l'aluminium font l'objet d'études scientifiques visant à évaluer leur sécurité pour la population. Ainsi, l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a publié en octobre 2011 un rapport d'expertise sur l'évaluation du risque lié à l'utilisation de l'aluminium dans les produits cosmétiques, centré plus particulièrement sur les antitranspirants ou déodorants. L'ANSM y indique qu'aucun élément ne met en évidence le lien entre une exposition par voie cutanée à l'aluminium et l'apparition d'un cancer. Cette analyse est partagée par le comité scientifique pour la sécurité des consommateurs (CSSC), comité consultatif de l'Union européenne, dans son avis de mars 2014 sur la sécurité de l'aluminium dans les produits cosmétiques. Le CSSC considère qu'en l'état actuel des connaissances, l'aluminium est peu susceptible d'être cancérogène. Il ajoute qu'il n'existe aucune preuve que l'utilisation de produits antitranspirants puisse conduire à des niveaux d'aluminium qui seraient préjudiciables à la santé, ni que l'utilisation de produits cosmétiques contenant de l'aluminium augmente le risque de développement du cancer du sein ou de maladies neurodégénératives. Toutefois, afin de limiter le niveau global d'exposition à cette substance, l'ANSM recommande dans son rapport de 2011 de restreindre la concentration d'aluminium (sous toutes ses formes) dans les produits cosmétiques à 0,6 % et de ne pas utiliser les produits contenant de l'aluminium sur peau lésée (notamment juste après le rasage), compte tenu de la forte absorption rapportée dans ces conditions.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63398

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7268

Réponse publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8465